

# e-ProAdmin

## Raad van State - Conseil d'État

### Guide d'installation rapide

Pour une utilisation optimale de la plate-forme de procédure électronique, il vous est nécessaire de pouvoir vous **authentifier** avec votre carte eID.

En cas de problèmes, rappelez-vous à la section “En cas de problèmes”.

## Matériel requis:

- Carte eID et code PIN
- Lecteur de cartes eID
- Ordinateur et connexion internet



## Installation de l'environnement logiciel:

Téléchargement et installation du logiciel **eID QuickInstall**, disponible sur <http://eid.belgium.be>

Vérification après installation: l'icône **eID Viewer** est apparue sur votre bureau. En insérant votre carte eID dans le lecteur, connecté à votre ordinateur, et en exécutant l'eID Viewer, les détails de votre carte eID devraient apparaître.



## Configuration et test du Navigateur Internet:

### **Aux utilisateurs de Windows 10:**

Depuis la mise à jour Windows 10 KB3124263, il n'est plus possible de s'authentifier via Microsoft Edge en utilisant la carte d'identité électronique.

### **Aux utilisateurs de Mozilla Firefox:**

L'installation de l'add-on eID Belgique est nécessaire, disponible sur <https://addons.mozilla.org/fr/firefox/addon/belgium-eid>

La bonne intégration de votre carte eID, du lecteur eID et de votre navigateur peut être vérifiée via le site <http://test.eid.belgium.be>

Une fois le test réussi, vous êtes en mesure de vous connecter sur l'e-procedure du Conseil d'État: <http://eproadmin.raadvst-consetat.be>

## En cas de problèmes d'authentification:

- Le code **erreur 403** apparaît: le navigateur ne trouve pas votre carte eID (Lecteur manquant, Middleware ou add-on non installé, ...);
- Vérifiez qu'aucune autre application n'accède au lecteur de cartes (eID Viewer, autre navigateur, ...).  
L'accès au lecteur eID est exclusif, et peut parfois nécessiter un redémarrage pour être débloqué;
- Firefox: vérifiez, sur la page de gestion des add-ons ou des modules d'extension, que les modules nécessaires sont bien activés;
- En cas de mise à jour du navigateur, un redémarrage du navigateur peut être nécessaire;
- Vérifiez que toutes les étapes ont bien été respectées, et ré-effectuez les étapes de vérification proposées;
- En cas de connexion impossible, veuillez contacter le greffe de la section du contentieux administratif, ou adresser un courriel à l'adresse: [eproadmin@raadvst-consetat.be](mailto:eproadmin@raadvst-consetat.be)